



NOUVEAU !

La Chronique d'actualité est accessible sur le site FARAPEJ :
http://www.farapej.fr/Documents/Chronique_Actu

Edito...

Par Alexis Saurin, Président de la FARAPEJ

Au cours des derniers mois, deux événements majeurs sont intervenus dans le débat sur la question pénitentiaire: la remise du rapport de la commission présidée par le député Raimbourg sur les moyens de lutter contre la surpopulation carcérale le 23 janvier, et la conférence de consensus sur la prévention de la récidive dont le jury a rendu son rapport au Premier Ministre le 20 février.

Auditionnée par la mission d'information Raimbourg et le comité d'organisation de la conférence de consensus, la FARAPEJ se réjouit aujourd'hui des orientations et préconisations mises en avant dans ce cadre. Celles-ci témoignent d'une prise de conscience des réels enjeux liés à la question pénitentiaire, lesquels sont depuis longtemps identifiés sur le terrain par les associations de notre fédération.

La FARAPEJ se félicite que nombre des propositions qu'elle porte au quotidien et avec d'autres organisations émanant de la société civile aient été reprises. Parmi ces propositions, nous tenons à rappeler celles qui nous semblent être les plus importantes pour un changement radical de la situation actuelle. (Rubrique **Echos...** plus loin).

Par ailleurs, la FARAPEJ accueille avec intérêt les pistes données concernant la décarcéralisation, la correctionnalisation ou la dépénalisation de certaines infractions, une telle réflexion étant nécessaire pour limiter l'engorgement de notre système pénal et de nos prisons.

Près de deux mois après la conférence de consensus, l'ensemble des propositions précitées nous laissent attendre une véritable réorientation de la politique pénale et pénitentiaire française, réorientation que la FARAPEJ appelle de ses vœux et est urgente.

L'urgence est en effet réelle : depuis les échéances présidentielles et législatives du printemps 2012, la situation de nos prisons a continué à se dégrader et l'inflation carcérale s'est poursuivie, la population carcérale ayant atteint un record historique en décembre 2012 en ce qui concerne le nombre de personnes détenues (67 674 personnes au 1er décembre 2012), et le nombre de personnes sous écrou (76 798 au 1er janvier 2013) continuant de croître (même si le record absolu avait été atteint le 1er juillet 2012 avec un total de 78 262 personnes). Ces effectifs grandissants aggravent la situation de surpopulation carcérale et ses effets néfastes. Il est plus que jamais nécessaire de passer des paroles aux actes, le Gouvernement disposant désormais de tous les éléments pour proposer au Parlement de traduire dans la loi ces ambitions nouvelles.

Sommaire

Edito [page de garde](#)

Echos [page 2](#)

Retour sur la Conférence de consensus sur la prévention de la récidive [page 3](#)

- Qu'est-ce que la Conférence de Consensus ?

- Contribution de la FARAPEJ

- Contribution de l'ARAPEJ Ile-de-France

- Typologie des recommandations du Jury de consensus, par Pierre Victor Tournier

Rapport 2013 du Contrôleur général des lieux de privation de liberté [page 10](#)

Lutte contre la surpopulation carcérale : rapport de la Commission RAIMBOURG [page 10](#)

Agenda de la FARAPEJ [page 11](#)

- Formations

- Journées de réflexion annuelles de la FARAPEJ 12 et 13 avril 2013 et Assemblée générale

- Journées nationales prison 2013

- Autres événements à venir

Bibliographie et revue de presse [Page 14](#)

Adhésion et abonnement [page 15](#)

- Adhésion à la FARAPEJ, informations et dons

- Abonnement à la revue Prison-Justice

FOCUS : Journées de réflexion annuelles de la FARAPEJ et Assemblée générale les 12 et 13 avril 2013

<http://jraf2013.farapej.fr>

Retrouvez Les lettres précédentes sur <http://lettre.farapej.fr/>

Echos...

La FARAPEJ met en lien les travaux du Jury de consensus, ceux du député Dominique Raimbourg et ce pour quoi elle œuvre.

❖ **La prison doit cesser d'être le pilier central de la justice pénale**

La peine de prison comme une « peine parmi d'autres » selon les termes du jury de consensus, mais aussi la mention d'une nécessaire « peine de contrainte pénale » ou « peine de probation », sont des propositions qui vont dans le sens d'un déplacement de la peine de référence de la prison vers la peine effectuée dans la communauté. Cette peine non carcérale devrait être préconisée pour la majorité des délits selon le modèle commun défendu. Ce changement de référentiel a été défendu avec ferveur par le réseau FARAPEJ.

La nécessité de systématiser les aménagements de peines : Nous saluons l'insistance qui est faite sur ce point, notamment pour la libération conditionnelle. Est rappelée l'importance d'un encadrement de leur utilisation, de façon à ce que ceux-ci ne soient pas simplement un moyen de vider les prisons. L'accompagnement socio-éducatif est présenté de façon juste comme une composante essentielle dans cette évolution. La FARAPEJ avait récemment rappelé la nécessité d'une responsabilisation de l'Etat quant à ses obligations en matière d'exécution des peines, le jury de consensus a notamment évoqué ce rôle dans la mise en œuvre de la probation.

❖ **La crédibilité et l'efficacité de notre système pénal reposent sur la démocratisation et le discernement collectif**

Une prise de recul et une ouverture dans la réflexion : L'urgence d'enrayer l'inflation législative et la criminalisation d'actes toujours plus nombreux, ainsi que la nécessité d'un travail en commun avec les chercheurs divers, la presse et aussi plus largement la société civile; sont des points qui ont été largement mis en avant par les travaux en question. Le danger du raisonnement binaire, qui revient à figer les personnes dans un statut réducteur (délinquant/victime, primo délinquant/récidiviste,...) a été appuyé dans les deux rapports. L'abolition des peines planchers et l'exigence d'une possibilité de réinsertion pour les récidivistes illustrent cet engagement pour une dé-systématisation de la sanction pénale. L'encadrement proposé des comparutions immédiates (décision de la peine un mois après le prononcé de la culpabilité) rejoignent en outre notre revendication d'un arrêt des jugements « à la chaîne » et dépersonnalisés.

Une prison digne et pas seulement subie : L'exigence d'une prison « digne des citoyens » par le jury de consensus notamment a donné un écho fort à notre revendication d'un respect des droits des personnes en détention. C'est aussi l'expression collective des personnes détenues qui a enfin été reconnue comme essentielle à l'appropriation de la peine, afin de dépasser la seule tolérance de celle-ci. Ce dernier point est présenté de façon juste dans les recommandations comme une étape indispensable à l'évolution du regard de la société sur la prison et les personnes détenues, ainsi qu'à l'évolution des conditions de détention.

C'est ainsi une véritable remise en question du sens même de la prison, du moins dans son état actuel, qui est aujourd'hui actée.

Retour sur la conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Qu'est-ce que la Conférence de Consensus ?

La Conférence de Consensus sur la lutte contre la récidive, dont les travaux ont été lancés en septembre 2012 par la Garde de Sceaux Christiane Taubira, s'est tenue les 14 et 15 février dernier.

Une conférence de consensus met en œuvre une méthodologie particulière, dont l'objectif est de répondre à certaines questions et de dégager des propositions.

Rappelée dans la Lettre de la Farapej n ° 21, la méthode est la suivante:

- **Un comité d'organisation composé de 24 personnes** (élus, universitaires, représentants associatifs, magistrats, personnels de l'administration pénitentiaire, fonctionnaires de police, psychiatres) présidé par Nicole Maestracci, première présidente à la cours d'appel de Rouen, a été constitué.
- Ce comité d'organisation a préparé la conférence par **l'audition d'experts, de personnalités et d'organisations** qui souhaitaient prendre part au débat. A ce titre, la FARAPEJ a été entendu le 7 décembre 2012 (cf. texte de l'audition plus loin). Au total, 71 organisations ont été auditionnées et 34 contributions individuelles ont été adressées.
- Le comité d'organisation a choisi **un Jury de consensus**, constitué de 20 représentants de la société civile, qui a pris connaissance des contributions écrites des experts entendus.
- **La conférence, présidée par le Jury**, a fait intervenir pendant 2 jours des experts choisis par le Comité d'organisation.
- A l'issue de ces débats, le Jury s'est réuni à huis-clos pendant deux jours afin de **formuler des réponses** aux questions posées par le Comité d'organisation et de **faire des recommandations** aux pouvoirs publics.

L'ensemble des travaux sont disponibles sur le site Internet de la Conférence, notamment:

- Les contribution préparatoires à la Conférence de Consensus
- L'intégralité de la Conférence en vidéo
- Le rapport du Jury
- **Des fiches thématiques** sur les thèmes suivants entre autres : Combien coûte la prison ? Les clefs pour comprendre la récidive. Que sait-on de la récidive?

⇒ **Retrouvez les informations essentielles concernant la Conférence de consensus, notamment une synthèse des auditions publiques, sur le site de la FARAPEJ :**

<http://www.farapej.fr/Dossiers/ConferenceConsensus2013/>

Contribution de la FARAPEJ préparatoire à la Conférence

(Pour l'audition du 7 décembre 2012)

Remarque liminaire. Ce document constitue une réponse au questionnaire transmis par le comité d'organisation de la conférence de consensus en vue de l'audition de la FARAPEJ en date du 7/12/2012. Si ce document s'organise sous forme de réponses au questionnaire, il nous a été bien difficile d'entrer dans ce schéma assez contraignant et où, dès la première question, de nombreuses autres questions semblent avoir été tranchées sans même avoir été examinées.

D'abord, est-il opportun de s'interroger sur la récidive ? La baisse de la récidive peut-elle constituer un objectif que l'on se donnerait, de sorte qu'il n'y aurait plus qu'à rechercher les meilleurs moyens ? La récidive est un marqueur, un indicateur : une baisse de la récidive, sera l'un des signes d'une bonne politique pénale. Mais se donner un marqueur comme objectif fausse tout parce que la distinction entre « ce qui marche » et « ce qui ne marche pas » se fait alors non pas en fonction de la réalité, mais en fonction des seuls résultats.

Une appréhension de la récidive à partir de sa simple réduction ne peut mener qu'à des pratiques comportementalistes. On ne fonde pas une politique sur une technique, même efficace. Il nous semblerait beaucoup plus intéressant de s'interroger sur la « désistance ». Se demander non pas ce qui provoque la récidive et ce qui permet de la diminuer – mais comment on sort de la délinquance et ce qui favorise (ou empêche) cette sortie. Cette perspective complexifie la question et permet de concevoir des réponses bien plus diverses et adaptée (par exemple par la prise en compte du fait que la sortie de la délinquance peut se faire progressivement, avec une baisse d'intensité de cette délinquance, ou alors par la reconnaissance de l'importance du contexte familial dans cette désistance, ou encore en permettant de valoriser des pratiques soutenant la personnes dans son processus désistant).

1- L'état des connaissances sur la prévention de la récidive vous paraît-il suffisant ? Si oui, que pensez-vous de la manière dont ces connaissances sont diffusées/ utilisées dans votre milieu professionnel ou associatif ? Sinon, que préconisez-vous pour améliorer les connaissances et pour assurer leur diffusion/ utilisation ?

Pour commencer, il nous semble important de distinguer les connaissances sur le phénomène de la récidive des connaissances sur la prévention de la récidive ou plutôt, comme indiqué dans la remarque liminaire, sur ce qui favorise le processus de sortie de la délinquance ou désistance.

Concernant les connaissances sur la récidive, il nous semble qu'il existe une longue tradition de recherches et d'études ainsi qu'une littérature conséquente et que les connaissances disponibles sont satisfaisantes (voir notamment les nombreux articles de Tournier et les recherches qu'il a dirigées ainsi que la récente étude de Kensey et Benouada). La situation est cependant tout autre en ce qui concerne la désistance : les recherches françaises sont en la matière trop peu nombreuses et ont débuté récemment, à la suite de la publication d'articles anglo-saxons sur le sujet dans AJ Pénal (septembre 2010) sous l'impulsion de Martine Herzog Evans, à la suite duquel ont eu lieu quelques publications récentes.

La diffusion des connaissances sur la récidive et la désistance est globalement insatisfaisante tant on lit et entend souvent des affirmations farfelues aussi bien lors de discussions de comptoirs que lors de certains débats parlementaires : même lorsque l'information est disponible, celle-ci n'est pas forcément assimilée ce qui nous semble renvoyer à la fois à un défaut de culture dans les disciplines de la statistique, la pénologie et la sociologie (ou plus simplement dans le champ criminologique). On notera par ailleurs, ce qui va dans le même sens, qu'alors que les Règles Pénitentiaires Européennes (RPE) ont été

largement diffusées en France, les Règles Européennes sur la Probation (REP) n'ont pas bénéficié de la même promotion.

L'essentiel des travaux sur la désistance et sur ce qui marche pour favoriser les sorties de la délinquance, sont issus de la recherche universitaire anglo-saxonne. Malheureusement ces travaux ont été menés dans des pays où le consensus social n'est pas tout à fait placé comme il l'est ailleurs, en particulier en France ; d'autre part le modèle néo-libéral y est encore plus implanté que chez nous, les hommes étant perçus en êtres rationnels agissant en fonction de leur intérêt particulier, et par conséquent sensibles aux récompenses et aux punitions. Ce modèle présuppose également que nous savons, nous les honnêtes gens, comment il faut vivre, de sorte que tout délit ou crime apparaît comme un manquement moral.

Les connaissances élaborées dans ces recherches anglo-saxonnes, notamment en matière de bonnes pratiques, nécessitent donc d'être évaluées à l'aune de la situation française pour savoir ce qui peut être mis en œuvre efficacement dans notre pays : on a beaucoup à apprendre du « what works », de se poser la question « will it work in France ? ».

Concernant la FARAPEJ, diverses actions contribuent à la diffusion et l'appropriation de ces connaissances dans notre réseau et plus largement le milieu associatif, mais aussi auprès du grand public :

- Formation des associations (par exemple, le 11/12 aura lieu une formation animée par P-V. Tournier sur les chiffres du champ pénal et notamment les questions ayant trait à la récidive) ;

- Invitation d'Annie Kensey à présenter l'étude de 2011 lors du colloque FARAPEJ organisé à l'ENM le 15 octobre 2011 ainsi que devant le Groupe National de Concertation Prison (groupe d'associations nationales à l'initiative des Journées Nationales Prison) ;

- Lors des Journées Nationales Prison (JNP), les études sur la récidive sont souvent abordées, encore lors des JNP 2012 sur la limitation du recours à l'incarcération et les sanctions non-carcérales

- Mise en place d'un centre associatif de ressources et de documentation sur les questions prison et justice au premier semestre 2013 ;

- Soirée de réflexion organisée avec Norman Bishop le 8 octobre 2012 sur les questions d'expression collective et de désistance ;

- La FARAPEJ a été contactée pour participer à une recherche pilotée par Martine Herzog Evans sur 2013-2014 sur la participation des associations dans l'accompagnement des sortants de prison et des personnes suivies en milieu ouvert.

Préconisations :

- **Soutenir les recherches sur le processus de désistance dans le contexte français** sous deux types de recherches : (i) recherches théoriques générales sur le processus de désistance et (ii) études qui s'inscriraient dans des recherches-actions, soit en lien avec des SPIP, soit en lien avec des associations pour la dimension post-pénale ;

- **Diffusion des REP ;**

- **Clarification** quant au fait que la prévention de la récidive se doit d'être plutôt un indicateur qu'un objectif et qu'il est plus pertinent d'adopter les concepts de sortie de la délinquance qui permettent de mieux cerner les situations et parcours des personnes et qui permettent de soutenir ces démarches.

2- De quels éléments d'information disposez-vous sur les facteurs qui diminuent le risque de récidive ou au contraire l'aggravent ?

Les éléments mentionnés dans la question reprennent les principaux facteurs qu'on trouve dans la littérature sur la désistance. L'expérience de la FARAPEJ (purement empirique et qui n'a pas bénéficié d'une évaluation rigoureuse) semble confirmer ces constats, notamment concernant l'importance des facteurs familiaux, professionnels, des questions liées au logement et plus largement liées à la précarité. Les questions géographiques peuvent se révéler très importantes notamment en matière de retour à l'emploi, en particulier dans le cadre de sorties aménagées.

On constate également qu'une sanction pénale inadéquate (sanction inadaptée aux problématiques du condamné, trop sévère ou encore non comprise), peut, dans certains cas, être un véritable obstacle à la sortie de la délinquance.

En revanche la « labellisation » et la « délabellisation », c'est-à-dire la possibilité de se penser soi-même, de se percevoir soi-même, autrement qu'en porteur du label « délinquant » nous semblent jouer un rôle considérable, aussi bien pendant le temps de l'incarcération (à quelle condition une personne peut-elle se réinventer durant sa détention) qu'après la libération. L'influence de l'environnement humain sur ce processus est décisive. L'une des richesses de l'approche « sortir de la délinquance » tient au fait qu'on peut alors pleinement assumer la nécessité de soutenir une démarche de sortie de la délinquance, démarche englobant les divers facteurs mentionnés ci-dessous et à laquelle on se réfère sous l'appellation d'accompagnement.

Une réserve cependant concernant les approches anglo-saxonnes : l'importance qu'elles accordent aux théories comportementalistes qui nous laissent plus que sceptiques.

3- Quelles sont selon vous les schémas d'orientation des procédures au niveau du procureur de la République, les types de sanction et/ou les pratiques professionnelles qui sont les plus à même de favoriser la prévention de la récidive ? Quels freins, d'ordre juridique ou pratique observez-vous à leur mise en place ?

Quels sont, dans votre milieu professionnel ou associatif les points qui font consensus sur les facteurs de risque ou de protection, s'agissant de la récidive ? Quelles sont les bonnes pratiques professionnelles que vous avez mises en place afin de prévenir la récidive ? Quels sont les points dans vos pratiques professionnelles qui vous paraissent perfectibles ?

En termes de facteurs positifs, nous identifions les éléments suivants :

- **Tout ce qui permet d'avoir une meilleure connaissance de la personne que l'on va juger** : enquêtes sociales, ... à ce titre, il faut éviter les procédures de jugements accélérées qui ne sont pas adaptées pour cela (notamment comparution immédiate, grand facteur d'entrée en détention pour des infractions qui correspondent aux plus forts taux de récidive) ;

- **Sanctions non-carcérales** (SME, TIG, ...) qui permettent d'éviter le caractère désocialisant de la prison et permettent d'inscrire la personne dans une dynamique positive (intérêt général, actions auprès d'associations, formation, prise en charge de problématiques personnelles, ...) ;

- **En détention : toutes démarches permettant de donner de l'autonomie** aux personnes détenues, de maintenir un lien avec l'extérieur, en particulier avec la famille et les proches (sauf éventuellement cas spécifiques en lien avec l'infraction et la conduite délinquante), de faire des choses utiles (pour soi, pour les autres) pendant la détention, tout ce qui permet de se préparer à la sortie. Le temps et l'espace carcéraux sont cruciaux ;

- **Au moment de la sortie : tout ce qui permet de maintenir la continuité** des prises en charge au moment de la sortie, anticipation des démarches pour les prestations sociales, pour avoir un logement, etc. ;

- **Tout ce qui contribue à des libérations aménagées et accompagnées.** La prise en compte de la récidive au moment du procès, du choix de la sanction et de l'aménagement des peines mérite une attention particulière. Contrairement à ce que notre oreille nous laisse entendre, sévérité de la sanction ne rime pas nécessairement avec efficacité, en particulier en matière de récidive.

L'important n'est pas tant que la justice soit plus sévère avec les personnes en récidive, mais qu'elle dispose de plus de moyens pour s'atteler à ce problème, à des moyens plus adaptée ; c'est le sens qu'il faut donner au fait que le juge dispose d'un éventail des peines plus large en cas de récidive légale. Dans ce sens, il nous semble que tout ce qui limite la capacité du juge à prononcer une sanction (ou un aménagement de la peine) adéquate, en particulier en matière de récidive, est très néfaste. À ce titre, les peines planchers (mais également les limitations d'accès aux aménagements des peines pour les récidivistes) sont l'exemple même de la mesure qui semble de bon sens mais va dans le mauvais sens. Pourquoi ne pas réfléchir également à des possibilités de mettre en œuvre des dispositifs sociaux (et pénitentiaires) renforcés en matière d'accompagnement, disposant de plus de moyens ?

Plus largement, les éléments suivants aggravent selon nous les risques de récidive :

- **Au moment du jugement :** recours trop fréquent à l'incarcération qui devrait être réservée aux seules infractions les plus graves, manque d'explication de la peine

- **En détention :** Conditions de détention dégradées, non respect de la dignité des personnes, manque d'actions de préparation à la sortie, mise en péril des liens avec l'extérieur (liens familiaux et sociaux en particulier), manque de possibilité de travail et de formation, plus largement les activités proposées sont largement insuffisantes.

- **Après la sortie :** précarisation des sortants, manque de perspective de logement ou d'hébergement, délais avant de bénéficier de prestations sociales, ruptures dans les prises en charge sanitaires et sociales.

Concernant les bonnes pratiques dans le réseau FARAPEJ, il ne nous est pas possible de présenter ce qui est développé « afin de prévenir la récidive » car ce n'est pas notre perspective ; en revanche, de nombreuses actions qui y contribuent : actions de maintien du lien familial, accompagnement des sortants (hébergement, formation professionnelle, chantiers d'insertion, accompagnement dans la recherche d'emploi, ...), accès aux droits (notamment en détention), accompagnement pendant la détention (visite aux personnes détenues, soutien aux personnes détenues en grande pauvreté, activités en détention), actions qui contribuent notamment au processus de délabellisation, en renvoyant aux personnes détenues d'autres images d'elles-mêmes que celle du délinquant, elle contribuent à permettre à la personne détenue de se réinventer.

5- Quelles sont, selon vous, les réformes juridiques ou organisationnelles susceptibles d'améliorer l'efficacité des réponses pénales en termes de prévention de la récidive ? Parmi celles-ci, laquelle vous semble la plus importante ?

Avant d'aborder les réformes que nous proposons, il nous semble important de souligner que les crimes et les délits sont des atteintes à la communauté politique, c'est-à-dire des atteintes au bien commun en tant qu'il ne dépend pas des contrats que nous passons les uns avec les autres, mais de l'espace inaliénable ouvert par l'État de droit. Les crimes et les délits sont, à cet égard, producteurs de droit : ils apprennent à la communauté politique ce qu'elle refuse. C'est à ce titre que doivent être appréhendées les personnes délinquantes (elles-mêmes productrices de droit jusque dans l'exécution de leur peine) selon deux aspects distincts par essence. En tant qu'infacteur, le délinquant ou le criminel ne peut que subir une sanction pénale, réaction de la communauté politique. Elle n'a pas d'autre fin que d'être cette réaction, témoignant de la sensibilité de la communauté politique aux actes qu'elle réprouve. Il faut veiller à ce qu'elle existe mais aussi à ce qu'elle n'empêche pas le deuxième aspect.

En tant que politiquement vif, et par conséquent orientable vers la désistance, l'infacteur doit être mis aux prises avec des personnels qui ne soient ni des éducateurs, ni des

criminologues, ni des techniciens du comportement obéissant – mais des répondants. Un répondant ayant trois caractéristiques : 1°) Il se tient à la hauteur ; 2°) Il a autorité et exerce un contrôle ; 3°) Il comprend ce que le délinquant a trop bien compris à travers son acte, afin de lui offrir un mode de prise susceptible de lui permettre d'accéder à une autre compréhension de lui-même, à un autre « label ». Ce qui, assurément, demande aussi une formation enveloppant d'ailleurs la pédagogie et la criminologie.

Concernant les réformes que nous préconisons, nous les classerons en plusieurs grandes catégories :

1. Procès et prononcé des sanctions pénales : réduire le recours à la comparution immédiate, césure du procès pénal, prise en compte intelligente de la récidive dans le prononcé de la peine et l'aménagement de la peine, ... ;

2. Faire que la prison cesse d'être le pilier de la justice pénale : développement d'une peine de probation/CPC, généralisation de la LC par un système d'octroi d'office aux 2/3 de peine (avec étude systématique à mi-peine) et développement de possibilités d'accompagnement social des condamnés en aménagement de peine et plus largement des condamnées en milieu ouvert ;

3. Donner sens et consistance à la peine d'emprisonnement : expression collective, prise en compte de la dignité des personnes, s'appuyer sur des occasions de bifurcation de sorte que, une fois cette bifurcation de parcours engagée, la personne puisse être soutenue dans ce processus.... maintenir un lien avec l'extérieur (en particulier avec la famille et les proches), favoriser ce qui permet de maintenir la continuité des prises en charge au moment de la sortie, anticipation des démarches pour les prestations sociales, pour avoir un logement, etc.

[Contribution de l'ARAPEJ Ile-de-France à la Conférence de Consensus](#)

(Association Réflexion Action Prison et Justice Ile-de-France)

- ⇒ **La contribution de l'ARAPEJ Ile-de-France est disponible sur le site internet de la FARAPEJ :**
<http://www.farapej.fr/Dossiers/ConferenceConsensus2013/Contribution-ARAPEJ-IDF.pdf>

Pierre V. Tournier est directeur de recherche au CNRS

1. Le jury recommande d'abolir ...

- 1.1 - les peines plancher (loi du 10 août 2007),
- 1.2 - la limitation pour les récidivistes de l'accès aux aménagements de peine,
- 1.3 - les périodes de sûreté automatiques,
- 1.4 - les interdictions professionnelles automatiques,
- 1.5 - la rétention de sûreté (loi du 25 février 2008) et la surveillance de sûreté.

2. Le jury recommande de réformer

- 2.1 - réduction du nombre d'incriminations passibles de l'emprisonnement (sans plus de précision),
- 2.2 - écartant tout accroissement du parc pénitentiaire, le jury recommande une évolution qualitative de celui-ci,

- 2.3 - adoption d'un système de libération conditionnelle « d'office » pour les peines d'emprisonnement
- 2.4 - permettre l'accès aux dispositifs de droit commun,
- 2.5 - Évaluer les personnes, de façon « raisonnée » avec de nouveaux outils.

3. Le jury recommande de créer...

- 3.1 - la « contrainte pénale communautaire » (CPC) que le jury continue d'appeler « peine de probation »,
- 3.2 - le droit d'expression collective des personnes détenues,
- 3.3 - une structure, au sein du Ministère de la Justice, regroupant les fonctions de la recherche, de la statistique et de l'expérimentation.

« Les principales recommandations du jury peuvent être classées en trois catégories, même si une telle classification ne rend pas compte de toute la richesse du travail du comité d'organisation présidé par Nicole Maestracci et de l'ensemble du document élaboré par le jury, sous la présidence de Françoise Tulkens.

Il est satisfaisant de voir le jury convaincu de la nécessité de créer la « contrainte pénale communautaire » (CPC), même s'il est difficile de comprendre son entêtement à appeler cette nouvelle sanction « peine de probation », compte tenu du risque de confusion avec le sursis avec mise à l'épreuve – le sursis probatoire – qui existe depuis 1958 (1). On ne peut que saluer l'importance accordée à la création d'un véritable droit d'expression collective des personnes détenues. Il en est de même de l'idée de coordonner – voire de regrouper – les services du Ministère de la Justice compétents en matière de recherche, de statistique et d'évaluation.

Nombre de bonnes raisons plaident en faveur de la suppression des peines plancher, de la limitation pour les récidivistes de l'accès aux aménagements de peine, des périodes de sûreté automatiques, des interdictions professionnelles automatiques, de la rétention et de la surveillance de sûreté. Encore faudra-il les expliquer, clairement à nos concitoyens, peu convaincus du bien-fondé de tels choix. Aussi devront-ils être défendus dans le cadre d'un projet de réforme pénale globale et réaliste. On ne peut aussi que partager les propositions sur « l'accès aux dispositifs de droit commun » et sur l'évaluation des personnes, de façon « raisonnée », même si le jury a été bien timide sur le choix des méthodes.

En revanche, difficile d'être d'accord sur la réduction du nombre d'incriminations passibles de l'emprisonnement, quand on ne précise pas quelles sont les infractions concernées, s'il agit de légaliser telle ou telle transgression, de dépenaliser ou de requalifier tel délit en contravention. Difficile aussi d'approuver le refus de « tout accroissement du parc pénitentiaire » ou la mise en place d'un système de libération conditionnelle d'office. D'ailleurs, le jury admet lui-même qu'une telle proposition n'est pas très crédible, précisant au point 53. « Pour les longues peines, en particulier les peines de réclusion criminelle, l'adoption de ce système peut néanmoins susciter débat. La nature des faits et le reliquat de peine peuvent justifier le maintien d'un système discrétionnaire ». En fait, le jury préconise, comme nous l'avons fait depuis des années, un « système mixte » de libération conditionnelle¹. La conférence n'a-t-elle pas fait comme ces vaches qui produisent du bon lait (CPC, droits des détenus, études et recherches, suppression des interdictions automatiques, etc.) mais qui finissent toujours par renverser le seau (propositions radicales d'inspiration libertaire). »

¹ Pierre V. Tournier, *La prison : une nécessité pour la République*, Editions Buchet & Chastel, fév. 2013, 261 p.

Rapport 2012 du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (www.cglpl.fr)

Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, a publié son 5e rapport annuel le 25 février dernier.

L'intégralité du rapport, publié chez Dalloz, est disponible depuis le 3 avril sur le site Internet du contrôleur : www.cglpl.fr

Les thèmes suivants sont présentés de manière synthétique :

- Le sort des étrangers retenus ou maintenus sur le sol français
- L'enfermement des enfants
- Vieillesse, invalidité et handicap en prison
- La réforme nécessaire de la discipline pénitentiaire
- L'accès au droit de se défendre en garde à vue
- Les établissements pour personnes âgées dépendantes : lieux de privation de liberté ?

Les principales recommandations du CGLPL sont classées par type de lieux:

- Centre de rétention
- Zones d'attente
- Centres éducatifs fermés
- Locaux de garde à vue
- Établissements pénitentiaires

- Établissements de santé

Pour les établissements pénitentiaires, des recommandations sont faites sur :

- **Les droits de la défense** (documents mis à disposition des personnes détenues, requêtes des personnes détenues)

- **Discipline et sanctions** (confidentialité d'entretien avec les avocats, mise en œuvre de la procédure disciplinaire, déroulement de l'instance disciplinaire, placement en confinement et placement préventif en quartier disciplinaire, régime applicable au quartier disciplinaire, sanctions déguisées, pratiques illégales à vocation punitive)

- **Personnes âgées ou souffrant d'une maladie invalidante** (fouilles, aménagement des locaux)

- **Accès aux soins**, accès à des spécialités médicales, prise en charge sanitaire dans la préparation à la sortie

Il est précisé que ces recommandations « ne sont en aucun cas exclusives de toutes les recommandations que le Contrôleur général établit tant dans ses rapports propres à chaque établissement visité, que dans ses avis publics. » Le premier chapitre du rapport d'activité revient ainsi sur ces avis rendus publics en 2012: le premier sur le nombre de personnes détenues, le second sur la semi-liberté, ainsi que sur la recommandation publiée en 2012, portant sur le centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille. Il reprend également, de manière thématique, les recommandations relatives aux visites effectuées dans l'année.

⇒ *Les avis thématiques et rapports du Contrôleur sont disponibles sur le site de la FARAPEJ :*
<http://www.farapej.fr/Dossiers/Contrôle-Exterieur/CGLPL/Avis>

Lutte contre la surpopulation carcérale : Rapport d'information présenté par le député Dominique Raimbourg

Ce rapport parlementaire a été présenté le 23 janvier 2013 à la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Le député socialiste Dominique Raimbourg a donné des pistes et des propositions concrètes de moyens de lutte contre la surpopulation carcérale. 76 mesures sont ainsi exposées dans le rapport en question.

⇒ *Des extraits ainsi que des commentaires sur ce rapport seront prochainement disponibles sur le site internet de la FARAPEJ, et seront également présents dans la prochaine lettre de la FARAPEJ.*

Agenda de la FARAPEJ

Formations

Les prochaines formations au siège de la FARAPEJ, auxquelles vous êtes chaleureusement invités à participer, sont les suivantes :

1) Formation « **le parcours policier et judiciaire de la personne détenue** ». Cette formation est animée par Annick DORLEANS, juriste à l'ARAPEJ IDF.

Elle aura lieu le **mercredi 17 avril 2013, à PARIS**, au siège, 26 rue Castagnary (15^e), de 10h à 17h30.

Cette formation permet de suivre le parcours policier (recherche de preuves, organes de police, enquêtes, contrôles d'identité, garde à vue), puis le parcours judiciaire (instruction, procès et voies de recours) de la personne détenue.

2) Formation « **le parcours pénitentiaire de la personne détenue** ». Cette formation est animée par Annick DORLEANS, juriste à l'ARAPEJ IDF.

Elle aura lieu le **mercredi 24 avril 2013, à PARIS**, au siège, 26 rue Castagnary (15^e), de 10h à 17h30.

Cette formation permet de suivre le parcours pénitentiaire de la personne détenue (l'arrivée en prison, la vie en prison, l'application des peines, la sortie de prison).

3) Formation « **Sensibilisation au droit des étrangers** ». Cette formation est animée par Annick DORLEANS, juriste à l'ARAPEJ IDF.

Elle aura lieu le **15 mai 2013, à PARIS**, au siège, 26 rue Castagnary (15^e), de 10h à 17h30.

La formation aborde notamment l'entrée en France, les titres de séjour, le travail, la protection sociale et contient une partie sur les étrangers privés de liberté, les mesures d'éloignement du territoire, les recours. Elle permet de pouvoir orienter vers la personne ou l'organisme adéquat. C'est une formation de niveau 2, elle s'adresse à des bénévoles souhaitant approfondir certaines notions.

4) Formation « **Casier judiciaire et fichiers de police** ». Cette formation est animée par Annick DORLEANS, juriste à l'ARAPEJ IDF.

Elle aura lieu le **29 mai 2013, à PARIS**, au siège, 26 rue Castagnary (15^e), de 10h à 17h30.

Cette formation s'adresse aux bénévoles désireux d'approfondir certaines notions.

5) Formation « **Comment monter un projet dans le cadre d'une demande de subvention ?** ». Cette formation est animée par Julian MARTINEZ, administrateur de la FARAPEJ.

Elle aura lieu le 24 mai 2013, à **PARIS**, au siège, 26 rue Castagnary (15^e), de 10h à 17h30.

Elle aborde rédaction du projet, présentation comptable et budgétaire, critères d'évaluation du projet. Le public visé est : tous les présidents des associations adhérentes ainsi que trésoriers et personnes en responsabilité pour porter un projet.

⇒ **Toutes les informations concernant les formations sont disponibles sur le site de la FARAPEJ :**

<http://farafej.blogspot.fr/p/formations.html>

Journées de réflexion annuelles de la FARAPEJ et Assemblée générale, 12 et 13 avril 2013

À l'occasion de notre **assemblée générale** qui se tiendra les 12 et 13 avril prochain à Paris, nous organisons les **journées de réflexion annuelles de la FARAPEJ** (<http://jraf2013.farapej.fr>).

La journée du vendredi 12 avril se déroulera au FIAP Jean Monnet 30 rue Cabanis PARIS 14^e (métro Glacière, St Jacques) tandis que la journée du samedi 13 avril 2013 aura lieu à l'École Nationale de la Magistrature 3 ter quai aux fleurs PARIS 4^e (métro Cité, Hôtel de Ville). Vous êtes invités à venir participer à la réflexion de la FARAPEJ.

Horaires :

- Le vendredi 12 avril de 9H30 à 18H
- Le samedi 13 avril de 9H à 16H30

Contenu des journées :

Lors de ces journées auront lieu des temps de réflexion et des temps d'Assemblée générale.

- Animée par Alain Cugno, la thématique de réflexion de cette année portera sur les perspectives ouvertes par la conférence de consensus et notamment les approches théoriques et pratiques qui se concentrent sur les moyens de favoriser les sorties de la délinquance, ce qu'on désigne aussi par le terme de « désistance », plutôt que sur la récidive.

Nous réfléchirons d'abord sur les moyens de sortir de la délinquance et d'accompagner une personne dans cette voie ainsi que sur les ouvertures offertes par la conférence de consensus de février dernier. Nous nous intéresserons ensuite à la manière dont tout cela nous conduit à réexaminer nos projets associatifs et éventuellement à les enrichir de nouvelles idées.

- L'assemblée générale, répartie entre le vendredi et le samedi, aura pour ordre du jour:

- Présentation des nouvelles associations adhérentes
- Présentation du rapport moral et du rapport financier 2012, débat et vote des quitus.
- Élections au Conseil d'Administration
- Vote de la cotisation 2014
- Orientations et nouveaux projets de la Fédération et notamment :
 - Présentation de Carcéropolis et du partenariat avec la FARAPEJ
 - Présentation du projet de centre de ressource de la FARAPEJ
 - ...
- Question diverses

Les intervenants :

- Le vendredi seront accueillis **Alain CUGNO** (Échange-réflexion avec les participants), **Julien MOREL d'ARLEUX**, sous-directeur des personnes sous main de justice à la Direction de l'Administration Pénitentiaire (Conclusions de la conférence de consensus), **Marwan MOHAMMED**, chercheur au CNRS et sociologue (Livre « les sorties de la délinquance »).
- Le samedi nous aurons également l'honneur d'accueillir **Nicole Maestracci**, juge au Conseil Constitutionnel, ancienne présidente de la FNARS, présidente du comité d'organisation de la conférence de Consensus sur la prévention de la récidive.

⇒ **Toutes les informations sur les Journées de réflexion annuelles de la FARAPEJ et l'Assemblée générale, 12 et 13 avril 2013 sont disponibles sur le site de la FARAPEJ :**
<http://jraf2013.farapej.fr>

Journées nationales prison 2013



Du 23 au 30 novembre 2013 auront lieu les Journées Nationales Prison. Le thème retenu pour cette année est **la santé en prison**.

Autres événements à venir

➔ Du côté des associations adhérentes à la FARAPEJ...

- **Intervention de l'association Hugo B lors d'un colloque aux Etats-Unis pour présenter leur projet associatif** « Des Camargues et des hommes, expérience de médiation équine à visée thérapeutique en milieu carcéral ». 21/22/23 juillet 2013.

Thierry Boissin, Jessie Ansorge et Bénédicte de Villers présenteront une méthode originale d'accompagnement des personnes détenues pour de longues peines.

La Maison Centrale d'Arles, qui héberge parmi les condamnés les plus difficiles et pour de longues durées, propose une prise en charge sportive et individuelle, notamment un travail de médiation avec les chevaux, l'animal apparaissant comme un support éducatif et relationnel. (Reprise de contact avec leur corps grâce au travail accompli avec le cheval et, ce faisant, avec leurs sensations et leurs émotions,...)

À ce jour, 95 personnes détenues sur 120 ont participé aux séances.

- **Festival « Dedans Dehors » organisé par J'veux m'en sortir**



L'association "J'veux m'en sortir" a pour but de défendre les droits fondamentaux dans l'univers carcéral et de « combattre l'immoralité de l'enfermement humain ». Elle a aussi pour objectif de « trouver et de proposer des alternatives différentes des

murs ».

Un festival culturel est organisé le Samedi 29 juin 2013 par l'association. Celui-ci a pour but « d'apporter des richesses, de l'échange, une solidarité universelle autour de la culture ».

Exposition, Auteurs, Photo, Peinture, Concerts, et beaucoup d'autres ateliers culturels et associatifs.

Informations pratiques : Tout public, Possibilité de repas, Tarif : 5 Euro (-12 ans gratuit).

Lieu : LE CERAM - SOUFFLENHEIM (Soufflenheim 67620) /Entre 10h30 et 2h00 !

Contact : M. Mounir DIARI / 06 40 32 99 86 / mounir_bladi@hotmail.com

Site : <http://www.j-veux-m-en-sortir.org/>



➔ Du côté des associations partenaires de la FARAPEJ...

- **Rencontres nationales UFRAMA**

(Union nationale des fédérations régionales des maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées)



Le 31 mai 2013 et le 1er juin 2013, a lieu la 7ème rencontre nationale des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées. Cette rencontre aura lieu à Croix, près de Lille, et porte sur le thème suivant : **"Nouvelles lois, nouvelles prisons, nouveaux partenaires; quelles répercussions pour les familles et les associations?"**

Il est possible de s'inscrire à cette rencontre jusqu'au 11 mai 2013 auprès de l'UFRAMA

Email : uframa@wanadoo.fr / Site internet : <http://uframa.listoo.biz>

Bibliographie et revue de presse

La désistance

Petite bibliographie thématique en vue de la Journée de réflexion organisée le 13 avril 2013, dans le prolongement de l'assemblée générale de la FARAPEJ, sur le thème des sorties de délinquance.



Les Sorties de la délinquance, théories, méthodes, enquêtes, ouvrage collectif sous la direction de Marwan Mohammed. Éditions La Découverte, Avril 2012

Présentation de l'éditeur : Dans un contexte de durcissement pénal et d'accroissement de la population carcérale, la question du devenir à long terme des délinquants mérite un intérêt particulier. L'idée selon laquelle les expériences délinquantes sont transitoires semble aller de soi, sans que l'on sache vraiment quand, pourquoi et comment s'ordonne cette perte d'attraction des conduites transgressives. Jusqu'ici, les sciences sociales tout

comme les praticiens, notamment dans le monde francophone, se sont focalisés sur les entrants et les persistants et ont ostensiblement ignoré les sortants de la délinquance. C'est pourtant un enjeu social et politique important qui mobilise, à des niveaux divers, des centaines de milliers de professionnels en France. Il y avait donc un vide académique à combler, un champ de recherche à défricher et ce premier ouvrage en langue française pose un premier jalon dans cette direction.

Il regroupe les éclairages d'auteurs reconnus qui abordent les sorties de délinquance à travers l'analyse des expériences individuelles, des dynamiques sociétales et de l'action publique en croisant différentes disciplines et en articulant théories, méthodologies et données empiriques.

Insertion et désistance des personnes placées sous main de justice, sous la direction de Paul Mbanzoulou, Martine Herzog-Evans et Sylvie Courtine. L'Harmattan, septembre 2012 • 256 pages

Présentation de l'éditeur: La notion d'insertion recouvre un ensemble de pratiques, de procédures, de mesures et de dispositifs. De nouvelles questions sont introduites, comme celle de permettre à la personne détenue de mener une vie responsable à l'issue de sa peine et de prévenir de nouvelles infractions.



Comment atteindre ses finalités, sachant que l'abandon de l'agir criminel (désistance) résulte à la fois d'un choix personnel, d'un accompagnement, d'un concours de circonstances et d'un parcours singulier ? (Quelques contributions en anglais)



Désistance, la face criminologique de la réinsertion. Actualité Juridique Pénal n°9, septembre 2010. Revue Dalloz.

Sommaire : Définir la désistance et en comprendre l'utilité pour la France (Martine Herzog-Evans) – Les apports de l'étude de la désistance à la réinsertion (Sahdd Maruna et Thomas P. Lebel) – Travailler efficacement avec les délinquants (Chris Trotter) – La désistance: what works et les peines en milieu ouvert en Écosse (Fergus McNeil) – Réformer la probation en Angleterre et au Pays de Galles : revisiter l'influence de What works (Gwen Robinson).

Ont participé à la lettre de la FARAPEJ numéro 22 :

Frédérique Clément, Elise Duchiron, Alexis Saurin, Pierre-Victor Tournier, Manon Villeneuve

Adhésion et Abonnement

Adhésion à la Farapej, informations et dons

- L'association (ou groupement d'associations) souhaite adhérer à la FARAPEJ
- Je souhaite adhérer à titre individuel à la FARAPEJ (cotisation normale de 10€, cotisation réduite à 5€ pour les étudiants et les membres d'une associations adhérente à la FARAPEJ)

Les demandes d'adhésion doivent être adressées par courrier au président de la FARAPEJ 68 rue de la Folie-Régnault 75011 Paris ou par email à adhesion@farapej.fr

Les demandes d'adhésion à titre associatif sont examinées par le conseil d'administration de la FARAPEJ et les demandes d'adhésion à titre individuel sont examinées par le bureau de la FARAPEJ.

Souhaitez-vous recevoir directement les informations concernant :

- les formations de la FARAPEJ ? OUI – NON
- les activités du pôle réflexion de la FARAPEJ ? OUI – NON
- les actualités de la FARAPEJ ? OUI – NON

(La lettre de la FARAPEJ est envoyée à tous les adhérents par courrier électronique.)

- Je verse une contribution volontaire de€ pour soutenir les actions de la FARAPEJ

Abonnement à la revue Prison-Justice

Je m'abonne à la Revue Prison Justice pour :

- 2 numéros : 10€
- 4 numéros + un ancien numéro offert : 20€

Je souhaite uniquement recevoir le dernier numéro de la Revue Prison Justice :

- Les actes du colloque de la FARAPEJ du 15 octobre 2011 : 5 €

Je commande un ancien numéro de la revue Prison Justice (5€ par numéro) :

- octobre 2011 – n°106 «*Réflexion*: Quelle est la tâche la plus urgente? *Action*: Entrées en relation»
- décembre 2010 – n°105 « La prison est-elle en train de sortir de ses murs pour tout envahir ? »
- janvier 2010 – n°104 « Que signifie punir quelqu'un en le privant de sa liberté ? »
- mai 2009 – n°103 « Quel nouveau paradigme pour la justice ? »
- juin 2008 – n°102 « La prison : un temps pour se réinventer »
- juin 2005 – n°101 «Questions sur l'accompagnement»
- mai 2003 – n°hors série «Quel contrat pour quelle prison ?»

INFORMATIONS

Prénom, Nom :

Téléphone:

Organisme :

Courrier électronique:

Profession:

Règle la somme totale de

Adresse postale :

Bulletin à renvoyer, accompagné d'argent par chèque à l'ordre de la FARAPEJ, à : FARAPEJ, 26 rue de Castagnary 75015 Paris

⇒ **Abonnement gratuit à la lettre de la FARAPEJ : écrivez à lettre@farapej.fr**